COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 28.08.2023

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du postulat
Mme Stefania La Spada : Escaliers de JACOB

Présidente : Anne Saito (Les Verts)
Membres : Eric Blazquez (UDC)
Mathias Ekah (SOC)
Angelo Giuliano (PLR) Absent(e) excusé(e)
Vincent Haldi (ML)
Antony Huys (SOC)
Kelvin Kappeler (PLR)
Stefania La Spada (SOC)
Antoinette Loup (DA)
Olivier Müller (PLR)

Commission Escalier de Jacob 2 mai 2023 à 19 h05

La présidente souhaite la bienvenue à M. Le municipal Caleb Walther ainsi qu'à Mme Wasem, Cheffe de service.

Mme la postulante fait un résumé de son Postulat l'état de l'Escalier de Jacob. Mme Laspada rappelle que par le présent postulat elle souhaite que la Municipalité prenne en compte les demandes suivantes : que l'Escalier de Jacob devienne une carte de visite de la ville de Montreux pour les touristes qui arrivent dans la ville et que pour ce faire une attention particulière soit mise sur l'éclairage de ce passage ainsi que l'ambiance y soit plus agréable et moderne.

Elle évoque également la rénovation de l'ascenceur qui relie l'avenue des Alpes et la Grand-Rue ainsi que sa demande d'une solution pour les poubelles situées entre le dit escalier et le restaurant 1820.

Elle pense qu'il faudrait prévoir un dispositif anti pigeons, car les fiantes dégradent cet espace l'empirent, le rendant déplorable.

Elle enchaîne sur le constat qu'il est par contre difficile de savoir comment envisager aménager le bas de ce passage, car il n'est pas clair qui devrait s'occuper de cet aménagement entre la commune, la PPE adjacente, ou s'il faudrait prévoir de réaffecter l'espace entre les deux bâtiments adjacents aux escaliers de Jacob. Mme Laspada se questionne sur la responsabilité de la modernisation et le nettoyage de l'ascenseur qui lui est lié. Qui devrait s'occuper de la modernisation et le nettoyage de l'ascenseur qui lui est lié ?

Ce pose la question des moyens qui sont en jeu pour la réafectation des Escaliers de Jacob. Combien est-ce que cela coûterait d'installer un nouvel ascenseur ?

Mme Wassem prend la parole pour mentionner qu'en principe les poubelles sont sensées avoir des espaces dédiés et que les éclairages sont clairement répartis. Il existe par ailleurs un règlement de

l'immeuble existant avec une charte mentionnant quand les poubelles doivent être sorties. Elle mentionne que des rappels à l'ordre seront fait le cas échéant suite à des contrôles de propreté par des agents communaux. La commune interviendra en cas de non respects de ses directives.

Elle nous informe que l'Escalier de Jacob appartient à l'espace public mais que ses murs sont propriétés des PPEs adjacentes. L' Escalier de Jacob n'est pas classé comme voie historique, ce qui tente à limiter les moyens que la commune envisage de mettre pour sa restauration ou mise à niveau.

M. le Municipal Walther nous apprend que les vitres de l'ascenceur en question ont été changée dernièrement.

Certains commissaires nous informent que lors de la commission Pilloud/Laspada certains parmis eux auraient exprimé que les Escaliser de Jacob soient incorporés dans le concert de réaménagment de la gare. Cet argument fait consensus dans notre commission. Cela donnerait un signal esthétique fort au touristes arrivant à Montreux par le train.

Un commissaire fait la suggestion de remplacer les marches des Escaliers de Jacob par de nouvelles qui rappelleraient des touches de piano, en référence à la musique, un symbole évoquant le Montreux Jazz Festival.

Un commissaire vient sur le sujet de la dangerosité de ses escaliers et demandent ce qui pourrait être fait pour corriger cela.

Nous revenons sur le postulat de M. R. Pilloud qui portait sur un tunnel technique sous voie, idée qui n'a pas été retenue.

Quelqu'un interpelle Mme Wassem quant au projet présenté à la copropriété Aquabelle, mais il ne serait pas faisable. Mme Wassem et M. Walther nous rendent attentifs que nous pouvons émettre des voeux quant à la réfection ou l'entretien des Escaliers de Jacob, mais que ceux-ci n'étant pas un lieu classé, la Municipalité ne va pas y investir beaucoup d'argent mais plutôt contrôler que les normes de propretés des lieux soient respectées.

Suite à ce tour du sujet nous votons l'approbation de ce postulat, en faisant confiance à la Municipalité qu'elle puisse traiter le présent objet au mieux. Le postulat est accepté à l'unanimité de 10 voix.

20 h 10 la présidente lève la séance.

Conclusion

Suite à ce tour du sujet nous votons l'approbation de ce postulat, en faisant confiance à la Municipalité qu'elle puisse traiter le présent objet aux mieux dans un esprit de cohérence avec les espaces de la Gare. Le postulat est accepté à l'unanimité de 9 voix refus 0 abstension 0

20 h 10 la présidente lève la séance.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Anne Saito (Les Verts)